



COMMUNE DE BELMONT-SUR-YVERDON

Préavis municipal no 60 / 2020
Belmont-sur-Yverdon, le 07 décembre 2020
N.réf. : **10.01**

RAPPORT AU CONSEIL GENERAL DE BELMONT-SUR-YVERDON CONCERNANT

LE BUDGET POUR L'ANNEE 2021

**Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,**

**En vertu du règlement du 14 décembre 1979 sur la comptabilité des communes,
la Municipalité vous propose le budget pour l'année 2021.**

**En annexe, le document relatif au budget pour l'année 2021 relève le détail des
charges et des produits prévus. Le budget de la bourse communale est arrêté
pour l'année 2021 comme suit :**

Charges	Fr. 1'437'300.00
Produits	Fr. 1'244'680.00
Excédent de charges	Fr. 192'620.00

Décision

En conséquence, la Municipalité prie le Conseil général de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

Vu le préavis municipal n° 60/2020
Entendu le rapport de la commission
Attendu que ce point a été régulièrement porté à l'ordre du jour, le Conseil

Décide d'approuver le budget pour l'année 2021

Ainsi délibéré par la Municipalité

dans sa séance du 26 octobre 2020.

Au nom de la Municipalité

Le Syndic :

La Secrétaire :

Patric Martin

Widmer Véronique